

## ***La Bachelerie***

***Lu dans le journal Le Mellois du 8 avril 1972 :***

La Bachelerie

C'est notre jeune et aimable compatriote M. Claude Mercier, qui en cassant la branche lundi a revendiqué le titre de Capitaine-Bachelier pour 1972, titre qui lui a été décerné par Monsieur le Maire, seul habilité à le faire. Fils de M. et Mme Mercier-Briand. habitant en la rue du Tapis-Vert, le Bachelier proclamé lundi appartient à une ancienne lignée melloise qui a connu notre coutume locale bien avant les innovations de 1970.

*« Il se fait, tous les ans, une réjouissance, ès-jours de la Pentecôte, qu'on appelle la Bachelerie, en reconnaissance d'un vieux garçon qui a donné la première herbe d'un pré aux garçons de Melle, à condition qu'ils y danseroient en sa mémoire et feroient tous les ans des réjouissances ; autrefois elles étoient de recommandation. »*

Source : *Notes diverses pour servir à l'histoire de la ville de Melle recueillies par H. Beauchet-Filleau... -E. Lacuve (Melle)-1890*

Le mot de bachelier est souvent employé dans les romans de chevalerie. Il était d'usage dans quelques parties de la Charente-Inférieure, pour désigner le jeune homme qui fait la cour à une demoiselle et qui la recherche en mariage.

Une course à cheval clôt au XVIIIe siècle la Bachelerie, les jeux de quintaines, de joutes et de bague sur la terre ferme sont autant de formes d'épreuve où la vitesse du cavalier entre en ligne de compte. Au XIXe siècle, faute de montures peut-être, deux des trois bacheleries qui subsistent alors ont remplacé la course à cheval par la course à pied ; seules se maintiennent les chevauchées qui accompagnaient, dès le XVIIIe siècle, la Bachelerie de Melle. La parade à pied ou à cheval, le parcours en tous sens du terroir auquel appartiennent les bacheliers, sont un des traits dominants des rites de bachelerie. Les courses nocturnes, indépendamment des délits qui les accompagnent, sont d'ailleurs le principal grief porté contre les jeunes gens dans les ordonnances municipales du Centre-Ouest du XVIe au XVIIIe siècle.

Source : *Jeux à la Renaissance, Nicole Pellegrin.*

Les monuments de Melle

Parmi les monuments, on peut citer d'abord les églises de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire. Ce sont deux belles églises romanes du XIe siècle. Elles appartiennent toutes les deux au style byzantin (architecture gréco-romaine). Une troisième église, Saint-Savinien, n'est plus consacrée au culte, et sert aujourd'hui de prison.

De la même époque que les églises de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire, date la fête locale de la Bachelerie, dont le chef électif et annuel percevait le revenu d'une prairie, à la charge de pourvoir aux plaisirs d'une journée, pour les habitants et les étrangers.

Source : *Abrégé de l'histoire de Melle... par Pontenier de La Girardièrre -H. Jouve (Paris)-1909*

La Bachelerie de Melle. a survécu à la révolution, objet d'une fondation spéciale, elle ne donna jamais lieu à des plaintes sérieuses et fut respectée par les arrêts du parlement; à l'époque où les institutions de même nature étaient sévèrement proscrites, une ordonnance du siège royal de Melle se contentait d'en régler l'organisation (1771).

Son origine paraît fort ancienne, le tombeau du fondateur est tout ce qui nous reste pour fixer une date approximative. C'était un sarcophage en forme de trapèze allongé que recouvrait une pierre à pentes latérales sans inscription et malheureusement aujourd'hui brisée.

Le cercueil monolithe intact mesure six pieds dans l'auge, un emplacement circulaire

ménagé pour recevoir la tête nous porte à croire que le bachelier ne mourut pas avant le XIII<sup>e</sup> siècle, cette disposition ne nous paraissant pas antérieure à 1200 (2).

Il est singulier que la tradition ne nous ait pas conservé le nom de l'un des plus anciens bienfaiteurs de la ville de Melle; le titre de fondation est même perdu depuis bien longtemps, on assure cependant qu'il laissa de grands biens et mourut célibataire. Son tombeau se voyait autrefois derrière le chœur de l'église de Saint-Pierre, il s'élevait au-dessus du sol du cimetière puisqu'il fallut prendre des mesures pour empêcher les jeunes gens de s'amuser à le franchir le jour de la Pentecôte (3) ; il gît maintenant oublié à travers des décombres vers l'autre extrémité de l'église (4).

*[Jusqu'en 1771 le sarcophage du défunt se trouvait à l'extérieur de l'église Saint-Pierre, près du chevet. Tous les ans, la jeunesse y allait faire une prière suivie d'un saut par dessus le cercueil. Mais on jugea que cette coutume manquait de respect et on transféra la sépulture à l'intérieur de l'église où elle est toujours. Une des missions du capitaine bachelier consistait à la rebadigeonner tous les ans à la chaux, pour témoigner du caractère candide et pérenne de la vénération attachée aux restes du généreux donateur.]*

La situation de cette sépulture hors du monument religieux nous porte à croire que le Bachelier n'appartenait pas à la famille des fondateurs de l'église. Le prieuré de Saint-Pierre fut cependant l'objet des libéralités du créateur de la Bachelerie. Le pré Bachelier, entre autres biens, lui avait été donné. Les moines en fauchaient l'herbe à leur profit, la ville de Melle jouissait ensuite du pacage jusqu'au mardi de Pâques, époque à laquelle le pré était interdit par le capitaine bachelier jusqu'à la quinzaine qui précède la Pentecôte. Tous les habitants de Melle avaient alors le droit d'y envoyer paître leurs bestiaux, à l'exception des porcs et moutons, jusqu'à la veille de la Pentecôte, en payant 20 sols par tête d'animal. Le prieur de Saint-Pierre rentrait alors en possession ; la vente nationale du domaine n'a rien changé à cet égard, l'acquéreur représente l'ancien prieur.

Dans le principe, la reine bachelière avait droit à une charretée de foin à bœufs, récoltée dans le pré Marais et chargée de telle façon qu'elle pût se diviser en deux lorsque la charrette était sortie du pré. Ce foin devait payer les violons.

Aujourd'hui ce droit n'existe plus. Il était dit dans la charte de fondation qu'il disparaîtrait si une année se passait sans que le capitaine eût choisi une bachelière. Ce cas se serait présenté vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (5).

La Bachelerie de Melle est une fête de célibataires, pour y prendre part il faut en outre être né dans cette localité. Le mardi de Pâques les bacheliers se rendent à l'hôtel de ville sous la conduite du capitaine de l'année précédente, là les magistrats se réunissent au cortège et l'on va au pré Bachelier pour proclamer le nouveau capitaine.

Les jeunes gens forment un grand cercle dans lequel le maire prend place, et le capitaine de l'année précédente fait deux fois le tour en commençant par la droite du maire il présente à chacun une branche de saule qu'il tient à la main, disant à tous la voulez-vous ? Au troisième tour il la donne à celui qui déclare l'accepter.

Celui qui a reçu la branche, la plante aussitôt sur le pré, en signe de prise de possession, et il est proclamé capitaine bachelier pour l'année (6). Son premier acte de pouvoir est l'interdiction du pré jusqu'à la quinzaine qui précède la Pentecôte.

Le jour de la Pentecôte, le nouveau capitaine, suivi de ses musiciens qui, la veille, ont donné des sérénades aux dames, se rend à sept heures du matin au lieu qu'il a désigné pour le repas de la fête. Il marque d'un ruban tous les bacheliers qui se présentent et il leur fait servir à déjeuner à ses frais.

Tous se réunissent ensuite à l'hôtel de ville pour aller de là à l'église Saint-Pierre. Les tambours les précèdent, les magistrats ferment la marche, quatre jeunes bacheliers portent le pain à bénir (1). On entre à Saint-Pierre; les bacheliers sont reçus par le clergé qui chante le Veni Creator, puis il y a grand' messe et sermon. Après l'office on dîne, soit en pique-nique, soit aux frais du capitaine, s'il peut faire cette dépense qui n'est pas pour lui d'obligation, on va ensuite à vêpres et au salut.

Les cérémonies religieuses terminées, on danse d'abord dans le pré Bachelier, puis dans

une salle où les dames sont réunies en grande parure. Le capitaine bachelier offre un bouquet à une demoiselle de son choix qui est proclamée reine de la Bachelerie. Le lendemain, bal général également d'obligation pour le capitaine bachelier et dont les invitations sont faites tant en son nom qu'en celui de la bachelière.

Toutes les dépenses de cette seconde journée étaient primitivement à la charge du capitaine et là finissaient les devoirs qu'il avait contractés en recevant la branche de saule (7).

(1) Comp. la fête du Loup vert à Jumièges, la procession de Russon à Liège. V. o&t;M TmperMHo, édition Liebrecht Hannover, 1856, appendice.

(2) Deux cavités cylindriques assez profondes sont creusées dans la pierre du cercueil de chaque côté de l'emplacement destiné à recevoir la tête. Elles nous ont paru destinées aux vases funéraires que l'on plaçait ordinairement auprès de la tête du défunt, dans le cercueil lui-même et non en quelque sorte en dehors comme dans cette circonstance. Cette disposition n'est pas ordinaire en Poitou. M. G. Lévrier (Précis historique sur la ville de Melle. Melle, Moreau et Lacuve, 1869, p. 84-85.) assure avoir observé plusieurs tombeaux analogues dans le même cimetière. Contrairement à ce que nous pensons, les cavités latérales n'auraient point reçu les vases funéraires et auraient été remplies d'une matière huileuse sans doute parfumée, dont une rainure facilitait l'écoulement vers la tête du cadavre ?

(3) Ce sarcophage était jadis blanchi tous les ans aux frais du capitaine bachelier.

(4) Les cendres du bachelier ont été transférées en 1809 dans l'église de Saint-Pierre. M. Alexandre Aymé, alors capitaine bachelier, leur consacra un tombeau en marbre sur lequel furent gravés des vers latins du poète Lemaire. On croit que le tombeau avait subi une première translation.

(5) T. Marcel. De la Bachelerie de Melle: Niort, Favre, 1857. Baugier et Ch. Arnauld. Mon. civils et militaires du. Poitou. Eglise Saint-Pierre deMelle.

(6) Si après les trois tours, personne n'acceptait la branche de saule, le bachelier qui l'offre serait tenu de garder encore pour une année ce signe de commandement, mais si le cas se représentait une seconde fois, le pacage du pré Bachelier serait perçu par le maire au profit de la ville, à la charge de servir l'oblation prescrite par le fondateur à Saint-Pierre une livre de cierges pour l'autel, un écu pour le sonneur et te pain bénit. Enfin si le capitaine mourait ou se mariait au cours de l'année, la présentation se ferait par un de ses prédécesseurs non mariés.

(7) Tant que le tombeau du fondateur fut hors de l'église, il reçut les salutations du cortège avant et après la messe.

(8) Baron Dupin. Notice sur quelques fêtes et divertissements populaires du département des Deux-Sèvres. Bulletin de la Soc. des Antiq. de France.

### ***Après la révolution***

La bachelerie de Melle a survécu aux orages politiques. Elle est même le résultat d'une fondation. On ignore quand et par qui elle fut instituée. Les titres de la fondation n'étaient pas mieux connus il y a trois cents ans qu'aujourd'hui (1823), mais elle fut toujours exactement servie. On sait seulement par tradition que le fondateur, auquel on ne connaît d'autre nom que celui de Bachelier, avait de grands biens, qu'il en légua une partie au prieuré de Saint-Pierre de Melle, ordre de Saint-Benoît, et entre autres un pré appelé le pré Bachelier, dont le produit devait servir à doter la bachelerie. Le tombeau de ce fondateur se voyait naguère à l'extrémité du cimetière, derrière le chœur de l'église Saint-Pierre, à côté du chemin conduisant à ce pré. Tous les ans, ce tombeau était reblanchi la veille de la pentecôte. Le pré a été vendu comme bien national, mais avec réserve expresse des droits de la ville, suivant l'antique usage. Les droits de la ville sont de jouir de cette propriété aussitôt que l'herbe est fauchée et enlevée, jusqu'au mardi de Pâques de l'année suivante. Ceux de la bachelerie commencent alors. Sont bacheliers tous les jeunes gens nés à Melle,

et non mariés. Ils se rendent à l'hôtel-de-ville le mardi de Pâques, avant midi, avec leur chef ou capitaine de l'année précédente. Les magistrats se réunissent à cette jeunesse, et l'on va en cortège sur le pré de la fondation pour élire et proclamer le nouveau capitaine bachelier, qui devra présider aux fêtes de la bachelerie le jour de la Pentecôte. L'élection se fait ainsi : le capitaine de l'année précédente tient en main une branche de saule ; les jeunes gens forment un grand cercle, dont il fait deux fois le tour, en commençant par la droite du maire ; il présente à chacun la branche de saule, disant la voulez-vous ? Au troisième tour, il la donne à celui qui déclare l'accepter. Ce cérémonial est consigné dans une ordonnance imprimée, rendue, sur le réquisitoire du procureur du roi, au siège de Melle, le 27 avril 1771. Celui qui a reçu la branche, la plante aussitôt sur le pré, en signe de prise de possession, et il est proclamé capitaine bachelier pour l'année. Il défend l'entrée du pré, et y interdit le pacage jusqu'à la quinzaine avant la Pentecôte. Si, après les trois tours, personne n'acceptait la branche de saule, le bachelier qui l'offre serait tenu de garder encore pour une année ce signe du commandement, mais il ne pourrait le conserver plus longtemps, et la troisième année le produit du pacage dans le pré Bachelier serait administré par le maire, au profit de la ville, à charge par celle-ci de servir à l'église Saint-Pierre l'oblation prescrite par le fondateur. Si le bachelier qui doit présenter la branche venait à mourir ou à se marier, la présentation se ferait par l'un de ses prédécesseurs non marié, la bachelerie et le mariage étant incompatibles.

Quinze jours avant la Pentecôte, le bachelier ouvre le pré, tous les habitants de Melle ont alors le droit d'y envoyer paître leurs chevaux et gros bétail, en lui payant vingt sols par tête. Le pacage est interdit aux moutons et aux pourceaux, et il cesse entièrement la veille de la Pentecôte.

Aussitôt après cette fête, commençait autrefois la jouissance du prieur de Saint-Pierre; les produits du pré lui appartenaient jusqu'à la fenaison, il n'y pouvait récolter qu'une herbe par an, et, dès que cette herbe était enlevée, le droit de la ville recommençait. Rien n'est changé à cet égard, l'acquéreur du pré représente l'ancien prieur.

Le jour de la Pentecôte, le capitaine bachelier, suivi de ses musiciens qui, la veille, ont donné des sérénades aux dames, se rend à sept heures du matin, au lieu qu'il a désigné pour le repas de la fête. Il marque d'un ruban tous les bacheliers qui se présentent, et il leur fait servir à déjeuner à ses frais. Tous se réunissent ensuite à l'hôtel-de-ville pour aller de là à l'église Saint-Pierre. Les tambours les précèdent, les magistrats ferment la marche; quatre jeunes bacheliers portent le pain à bénir. On entre à Saint-Pierre après avoir salué le tombeau du fondateur, les bacheliers sont reçus par le clergé qui chante un *Veni Creator* : il y a grand'messe et sermon. Le capitaine bachelier doit à l'église une livre de cierges pour l'autel, un écu pour le sonneur, et le pain béni, qu'il offre lui-même aux magistrats et fait ensuite distribuer au peuple. Après l'office, le cortège salue de nouveau la tombe du fondateur. On dîne, soit en pique-nique, soit aux frais du capitaine, s'il peut faire cette dépense qui n'est pas pour lui d'obligation; on va ensuite à vêpres et au salut. Les cérémonies religieuses étant terminées, on danse d'abord dans le pré Bachelier, puis dans une salle où les dames sont réunies en grande parure. Le capitaine bachelier offre un bouquet à une demoiselle de son choix, qui est proclamée reine de la bachelerie. Le lendemain, bal général également d'obligation pour le capitaine bachelier; l'invitation est faite tant en son nom qu'en celui de la bachelière. Toutes les dépenses de cette journée sont à la charge du bachelier; et là finissent les devoirs qu'il a contractés en acceptant la branche de saule.

Le 4 avril 1809 était le mardi de Pâques, jour désigné pour la réélection de ce chef de la jeunesse. Le capitaine bachelier de l'année précédente, M. Alexandre Aymé, ne voulant point quitter l'exercice de sa charge sans rendre un hommage éclatant à la mémoire du fondateur de la bachelerie, avait choisi ce jour-là pour la translation de ses cendres dans l'église de Saint-Pierre. Le cortège, composé d'un clergé nombreux, des magistrats, de la jeunesse de Melle, et d'une foule de curieux accourus de toutes les villes voisines, se transporta au tombeau. On leva la grosse pierre qui le couvrait : ce sépulcre parut n'être

pas le lieu primitif de l'inhumation, mais plutôt l'effet d'une première translation déjà opérée depuis longtemps ; les restes d'ossements ne s'y trouvaient point dans l'ordre naturel. C'était un cercueil de pierre long de 2m,33, plein de sable. Les os, qu'on voyait bien avoir été remués, étaient comme mastiqués dans ce sable ; par-dessus il y avait des morceaux de tuiles et d'ardoises. On trouva parmi ces débris une médaille de cuivre, sans millésime, représentant d'un côté un guerrier à cheval, une lance à la main, le cheval couvert d'une housse avec écusson aux trois fleurs de lis; pour légende, *praelio terribilis*. Au revers, l'écusson des rois de France, et au bas ce signe composé de deux C croisés OC : *parta victoria demens*. On croit que cette médaille est du temps de la première translation, et bien postérieure à la mort du fondateur de la bachelerie. Aucune date n'était inscrite ni dans le cercueil ni sur la pierre tumulaire.

Après les cérémonies religieuses, les ossements furent recueillis par le prêtre officiant et placés dans une urne couverte d'un drap blanc, dont quatre jeunes bacheliers tenaient les coins.

Un nouveau tombeau de marbre blanc, élégamment sculpté, était préparé dans l'église de Saint-Pierre. Ce fut là qu'avec l'autorisation de l'évêque, le prêtre officiant déposa les restes du fondateur, avec une lame de plomb sur laquelle était transcrit le procès-verbal de cette cérémonie. Deux tables de marbre noir décorent ce tombeau : sur l'une on lit une inscription française rappelant la date de cette translation et le nom du bachelier qui en fit la dépense et les honneurs ; sur l'autre sont ces vers latins attribués à M. Lemaire, et où l'on reconnaît aisément son beau talent.

Source : *La Société Royale des Antiquaires de France – 1823*.

Le journal *Le Mellois* nous rappelle les modalités de cette fête après la Révolution en publiant cet arrêté municipal de 1856.

Le Mellois, samedi 8 avril 1972

Notes d'histoire locale

Arrêté municipal

Le Maire de Melle,

Vu la loi du 18 juillet 1837,

Vu la délibération prise par le Conseil municipal, dans sa séance du 3 de ce mois, au sujet du programme des fêtes de la Bachelerie, arrête :

- Article premier. Afin de rendre à la Bachelerie son ancien état, les fêtes données à cette occasion auront lieu sous le patronage du Corps municipal. Chaque année, une Commission spéciale s'entendra avec le Bachelier pour l'exécution du programme et l'emploi de l'allocation qui aura été votée à cet effet par le Conseil municipal. La Commission sera composée de huit membres, le Maire et les deux Adjoints en feront partie de droit ; les cinq autres membres seront désignés chaque année dans la session de février par le Conseil municipal et dans son sein.

Le Bachelier assistera à ses réunions et y aura voix délibérative.

- Art. 2. Les jeunes gens nés à Melle qui voudront être Bacheliers devront se faire inscrire à la Mairie avant le dimanche des Rameaux ; la Commission fera son choix parmi les jeunes gens inscrits. Le mardi de Pâques (1), à midi, le Bachelier de l'année précédente et ses Commissaires se rendront à la Mairie pour accompagner la Commission municipale au Pré-Bachelier. Arrivés au pré, les jeunes gens qui se seront joints au cortège se rangeront en cercle et l'ancien Bachelier donnera au Maire de la ville la branche de saule dont il se sera muni pour la remettre à celui qui aura été désigné par la Commission pour lui succéder.

- Art. 3. Vingt jours au moins avant la Pentecôte, le Bachelier devra s'entendre avec la Commission pour le choix de ses Commissaires (2) et arrêter la liste des invitations, ainsi que les mesures de détail à prendre relativement à l'orchestre, l'éclairage et les rafraîchissements.

- Art. 4. Le dimanche de la Pentecôte, les jeunes gens désignés pour assister le Bachelier

comme Commissaires se rendront à son domicile ; de là le cortège, précédé de la Musique, ira prendre à la Mairie le Corps municipal tout entier pour se rendre à l'église de Saint-Pierre.

Le pain à bénir sera offert par le Bachelier.

La Bachelière, accompagnée du Maire de la ville, fera une quête dont un tiers (1/3) au profit de la fabrique et le reste pour les pauvres.

Les autres détails de la cérémonie religieuse seront réglés par la Commission de concert avec M. le Curé. La Messe terminée, après avoir salué le tombeau du Fondateur par un air religieux, le cortège descendra au Pré-Bachelier pour y danser suivant l'usage.

- Art. 5. Le dimanche de la Pentecôte, des jeux et des danses auront lieu sur la place publique à partir de deux heures ; les baladins autorisés, les cafetiers et marchands étalagistes qui voudront s'y installer ne paieront pas de droit de plaçage.

- Art. 6. Trois bals auront lieu à l'occasion de la Bachelerie ; ceux du dimanche et du mardi seront par souscription ; le minimum de la souscription est fixé pour les deux bals à trois francs (3 f.), en échange desquels il sera délivré une carte d'entrée personnelle et non transmissible ; ceux qui n'auront pas souscrit avant le dimanche de la Pentecôte trouveront à la porte de la salle des cartes d'entrée moyennant deux francs cinquante centimes (2 f. 50) par soirée ; les danseurs seuls sont assujettis à un droit d'entrée obligatoire. Le bal du lundi, dit bal général de la Bachelerie, est gratuit pour tous les invités. Pour les trois bals, les jeunes gens au-dessous de dix-sept ans et les jeunes filles au-dessous de quinze, ne seront point admis.

- Art. 7. L'entrée de tous les bals est gratuite pour tous les étrangers ; seulement ceux qui voudront y assister devront se faire présenter par un invité, à la Mairie, où il leur sera délivré des cartes de présentation qui leur donneront droit d'entrée.

- Art. 8. Le dimanche, le Bachelier, la Bachelière et le cortège se rendront au bal, musique en tête. A minuit, le Bachelier offrira une corbeille à la jeune fille qu'il aura choisie comme Bachelière ; cette corbeille sera garnie par ses soins. Il y sera joint un objet offert par la ville.

- Art. 9. Dans les huit jours qui suivront les fêtes de la Bachelerie, le Bachelier rendra compte à la Commission du produit du pré, qu'il continuera de percevoir lui-même, et réglera de concert avec elle toutes les dépenses faites en exécution des traités préalablement passés.

- Art. 10. Dans le cas où il ne se présenterait aucun Bachelier, ou si aucun des candidats inscrits n'était agréé par la Commission, la ville jouirait des revenus du pré et se chargerait des frais des bals en se conformant au programme arrêté.

- Art. 11. Un arrêté de la Mairie, affiché à la porte d'entrée, déterminera les conditions de tenue et sera rigoureusement exécuté.

- Art. 12. Le Commissaire de Police et la Gendarmerie sont spécialement chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Pour copie conforme Melle, le 6 mars 1856.

Le Maire de Melle, L. Laugaudin.

Vu par nous, le Sous-Préfet, Aubertin, Sous-Préfet de l'arrondissement de Melle, à Melle, le 18 mars 1856.

Vu et approuvé : Niort, le 21 mars 1856, le Préfet des Deux-Sèvres, Bourdon.

Notes

(1) Depuis 1920, le lundi de Pâques.

(2) C'est-à-dire entre, Pâques et la Pentecôte.

### ***Bacheliers et bacheleries***

Avant la révolution, nombreuses sont les associations qui regroupent des individus ayant des intérêts communs, comme les compagnons d'un même métier. Les jeunes connaissent aussi ce phénomène. Depuis le XVe siècle au moins, ils forment des bacheleries réunissant les bacheliers, c'est-à-dire les jeunes garçons âgés d'environ 16 à 25 ans.

Un bachelier, c'est donc un garçon, non marié et pubère (les Anglais ont gardé le mot bachelor pour dire célibataire).

Le propre d'une bachelerie est de regrouper les garçons d'une paroisse, et du même âge, sans tenir compte de la situation sociale des individus, riches et pauvres forment un même corps.

Cette association a la personnalité civile, est reconnue par le seigneur de la paroisse, par l'Eglise et elle dispose de privilèges. Par certains côtés, c'est une sorte de confrérie religieuse quand elle a la charge du luminaire d'un autel, le plus souvent c'est un groupement laïc.

L'association admet en son sein les jeunes de la paroisse qui arrivent à l'âge requis, elle perd ses membres les plus anciens par le mariage ou lorsque l'individu demeuré célibataire atteint la trentaine. Les bacheliers se réunissent une fois par an pour désigner leur roi, appelé parfois capitaine, baron ou empereur.

La désignation du roi peut se faire à l'élection.

Parfois la désignation se fait par épreuves sportives. Les jeunes filles, mais c'est rare, peuvent former une société de bachelières qui exerce son autorité sur ses soeurs et qui préside une cour de bachelettes ; différence notable, les filles n'élisent pas leur reine, celle-ci est désignée par le roi bachelier.

La bachelerie a ses droits, elle a le droit d'acquérir et de faire valoir. Ses revenus, les produits des quêtes lors des mariages, une taxe sur les aubergistes, un droit de pacage par tête de bétail sur un pré communal.

Le but est de distraire, même si on peut regretter : des chansons immodestes et profanes, des salves de fusils jusque dans l'église, des moqueries cruelles. On danse beaucoup, on boit un peu trop, ce qui attire aux bacheleries les foudres de la Justice ou de l'Eglise.

A partir de la fin de la fin du XVIIe siècle, les attaques se font plus vives car on accuse les bacheliers d'être des « idolâtres baptisés », des auteurs de troubles (on est en pleine réforme catholique). La société veut alors se policer et elle dénonce la débauche (débaucher, c'est fuir le travail), le vin, les violences.

Combattues par les parlements dans les années 1780, les bacheleries meurent officiellement dans la nuit du 4 août 1789 qui supprime les privilèges dans toutes les classes de la société, seigneurs en tête. En fait, de nombreuses bacheleries renaissent au XIXe siècle, parfois avec l'appui des préfets, et certaines même demeurent vivantes au XXe siècle, jusqu'en 1914 du moins. La dernière bachelerie connue a subsisté à Melle (Deux-Sèvres) jusqu'en 1974.

Marcel Lachiver.

Source : *La France Agricole* numéro 2887, 18 mai 2001.